



POUR DIFFUSION IMMEDIATE

2 février 2015

Contacts:

The Carter Center: À Atlanta, Soya Ellison, +1 404 420 5124 ou soya.ellison@emory.edu
À Lubumbashi, Soraya Aziz Souleymane, +243 810 700 077 ou soraya.aziz@thecartercenter-drc.org

CdC/RN, Jimmy Munguriek Ufoy, +243 815 134 070 ou cdcituri@gmail.com

MMKi: Lucien Bahimba, +243 823 306 068 ou maisonmineskivu@gmail.com

POM: Jean-Marie Kabanga, +243 997 035 457 ou jmkabanga@gmail.com

Nouveau rapport sur le bilan de la transparence dans le secteur minier congolais

Malgré les efforts pour accroître la transparence du secteur minier en République démocratique du Congo (RDC) ces dernières années, beaucoup reste à faire pour s'assurer que l'information clef soit rendue disponible au public, d'après un nouveau rapport publié par trois réseaux d'organisations congolaises en partenariat avec le Centre Carter.

Alors que la participation de la RDC à l'Initiative de Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) a conduit à la publication d'avantage de données sur les taxes du secteur minier, les organisations de la société civile continuent à faire face à des obstacles de taille pour obtenir des informations sur les impacts environnementaux et les plans d'atténuation, les projets de développement social et communautaire, et des informations de base sur la propriété des principaux projets miniers.

L'étude, intitulée "Qui Cherche ne Trouve Pas," offre une analyse détaillée de 17 projets miniers à travers la RDC. La recherche a été conduite par la Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le Secteur Minier (POM), la Maison des Mines des Kivus, et le Cadre de Concertation sur les Ressources Naturelles d'Ituri. Les réseaux se sont basés sur un "Index de Transparence" standardisé permettant de mesurer l'exhaustivité, l'accessibilité et la fiabilité des informations disponibles dans le domaine public pour chaque projet minier et attribuer des scores sur base de cette évaluation.

L'étude montre que :

- Il y a au moins 62 contrats, amendements et annexes qui n'ont pas été publiés par le Ministère des Mines, en violation avec un décret du gouvernement congolais exigeant leur publication dans les 60 jours suivant la signature.
- Pour plus de trois quarts des entreprises étudiées, il n'y avait pas d'informations sur les impacts environnementaux disponibles au niveau local, malgré l'obligation légale de déposer un résumé de l'Etude d'Impact Environnementale auprès des communautés

locales. Ceci empêche la plupart des populations vivant dans les environs des projets industriels d'anticiper les risques environnementaux et d'accéder aux plans de développement local décrits dans ces études.

- De manière générale, les états financiers des entreprises ne sont pas disponibles. L'ITIE n'exige que la publication des paiements aux entités étatiques ; elle ne couvre pas les détails relatifs aux investissements et aux bénéfices qui sont pourtant cruciaux pour mettre en perspective les recettes fiscales.
- Dans la plupart des cas, les chercheurs n'ont pas eu accès aux statuts requis pour identifier les actionnaires des entreprises minières. Les agents du Tribunal de Commerce sollicitaient soit des paiements illicites, soit des frais de photocopie excessifs avant de fournir l'accès. Ces agents ainsi que ceux des bureaux du Journal Officiel ne pouvaient souvent pas retrouver les fichiers demandés à défaut d'un système d'archivage organisé.
- Beaucoup de documents clefs, comme ceux disponible sur les diverses bourses internationales, ne sont disponibles qu'en anglais. Souvent, l'information est plus facile d'accès aux actionnaires internationaux qu'aux parties prenantes congolaises.

Sur base des résultats de l'étude, le CdC, la MMKi, la POM et le Centre Carter recommandent ce qui suit:

A la Commission Ressources Naturelles et Environnement de l'Assemblée Nationale et la Commission de Révision du Code Minier:

- Renforcer le Code Minier pour qu'il exige clairement la publication des contrats miniers, les études d'impact environnemental, les plan de gestion environnementale du projet et les plans de développement durable (PDD) sur le site web du Ministère des Mines.
- Inclure dans le Code Minier l'obligation de publier les rapports d'activités annuels pour chaque entreprise minière sur le site du Ministère des Mines, en utilisant un format simplifié qui peut facilement être compris du grand public.

Au Ministre des Mines:

- Publier les 62 contrats, amendements et annexes identifiés dans l'étude comme étant non publiés.
- Développer un canevas pour un rapport d'activité annuel destiné au public. Ce format devrait être inclus comme une nouvelle annexe au Règlement Minier révisé.
- Exiger que chaque opérateur minier fournisse une confirmation écrite qu'un résumé de son étude d'impact environnementale ait bien été distribué au niveau local comme l'exige l'article 451 du Règlement Minier.
- Redévelopper le site web du Ministère des Mines, le rendre plus complet et plus facile à naviguer.

Aux entreprises minières :

- Distribuer les résumés des études d'impact environnemental aux autorités appropriées et aux communautés locales comme l'exige l'article 451 du Règlement Minier.
- Publier les informations pertinentes pour le public congolais (projets sociaux, statistiques d'emploi, plans opérationnels, valeur de l'investissement, valeur de la production et des exportations, etc.) sur votre site web en langue française.

Lire le rapport complet: <http://www.congomines.org/wp-content/uploads/2015/01/Index-Transparence-Qui-cherche-ne-trouve-pas-2015-01-19-PDF-1.pdf>

####

The Carter Center

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir ».

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, la promotion de la démocratie, des droits de l'homme et des opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des États-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.

Visitez notre site web CarterCenter.org | Suivez-nous sur Twitter [@CarterCenter](https://twitter.com/CarterCenter) | Aimez-nous sur Facebook Facebook.com/CarterCenter | Regardez-nous sur YouTube YouTube.com/CarterCenter | Rejoignez-nous sur Google+ <http://google.com/+CarterCenter>

Cadre de Concertation sur les Ressources Naturelles d'Ituri

<<Assurer la gestion juste des ressources naturelles.>>

CdC/RN est une organisation à but non lucratif créée en 2007. Ses principaux domaines d'intervention sont la recherche et le plaidoyer axés sur l'exploitation minière et pétrolière en Province Orientale.

Website: <https://cdcituri.wordpress.com>

Maison des Mines des Kivus

La Maison des Mines est une organisation sans but lucratif active dans le Nord Kivu, Sud Kivu, et Maniema. Ses principaux domaines d'intervention sont notamment la recherche et le plaidoyer axés sur l'exploitation minière au Sud Kivu.

Website: <http://www.minersinkivu.org/index.html>

Plateforme des Organisations de la société civile intervenant dans le Secteur Minier

La POM est une organisation à but non lucratif et spécialisées dans la recherche et le plaidoyer axés sur l'exploitation minière au Katanga.